



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions de l'OIT sur les conditions de travail des marins et sur les créances maritimes
Question au Gouvernement n° 2864

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Liberti pour le groupe communiste.

M. François Liberti. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

La triste actualité nous apporte chaque jour son flot de navires et d'équipages abandonnés par leurs armateurs dans les ports français ou bloqués sur rade, comme nous l'avons vu ces derniers jours au Havre.

Le sort de ces marins et officiers éloignés de leurs familles et sans ressources, laissés pour compte du système de navigation sous pavillon de complaisance, nous révèle des situations d'existence inhumaines, insoutenables, dignes d'une autre époque et ô combien révélatrices des pratiques libérales et de la déréglementation chère au système capitaliste.

Cette situation est intolérable. Les droits de l'homme, le droit à la dignité sont bafoués, sans parler des graves conséquences en matière de sécurité ou d'atteintes à l'environnement.

Dans le port de Sète, depuis le 6 janvier, vingt-trois marins de différentes nationalités sont immobilisés sur le Florenz et ont engagé une action en justice pour tenter de percevoir leurs salaires, avec d'ailleurs un premier acquis obtenu aujourd'hui, la condamnation de l'armateur par le tribunal d'instance.

A bord, les conditions de vie se détériorent de jour en jour. Aux problèmes d'avitaillement en gazole pour produire l'électricité nécessaire viennent s'ajouter les problèmes liés à l'alimentation quotidienne, auxquels les associations de bénévoles des foyers des marins n'ont pas les moyens financiers de faire face, ni d'ailleurs les syndicats et les associations qui agissent sur le terrain pour témoigner de leur solidarité active.

Sur votre initiative, un groupe de travail a étudié les problèmes financiers des équipages et a préconisé le lancement de la procédure de ratification de la convention internationale OIT n° 166 sur le rapatriement des marins.

Le comité interministériel pour la mer du 29 février 2000 a décidé le vote, dans le cadre de la loi de finances rectificative, de la somme de 10 millions de francs pour que, dans l'urgence, l'Etat honore sous forme d'avance les créances de salaires et le financement de la solidarité, mais cette volonté gouvernementale se heurte encore à des lenteurs administratives.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez informer la représentation nationale des intentions du Gouvernement et de l'état d'avancement des diverses procédures de ratification par la France des instruments de l'Organisation internationale du travail intéressant les conditions d'existence des marins abandonnés et les créances maritimes, des modalités pratiques permettant d'utiliser les fonds alloués dans les meilleurs délais et, surtout, des moyens à mettre en oeuvre pour que cesse cette exploitation éhontée. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement, pour une réponse brève, si possible.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. S'agissant d'abord, monsieur le député, du Florenz, l'approvisionnement en carburant est assuré, l'avance sur salaires effectuée ainsi que la prise en charge du rapatriement des marins non communautaires.

Pour la nourriture, je veillerai à ce que le financement soit débloqué si un problème se pose à ce niveau.

Il y a également, M. Daniel Paul l'avait évoqué, le problème de l'Able Director abandonné au Havre. La préfecture maritime surveille et inspecte le navire. Je puis vous dire qu'une relève de l'équipage aura lieu

aujourd'hui, et les salaires des marins seront payés.

Sur le fond, vous soulevez un problème très grave, indigne du XXI^e siècle. On peut parler d'esclavage moderne à ce niveau-là et de l'indignité du comportement de certains armateurs. Il faut donc s'attaquer à ce problème.

Comme vous l'avez dit, j'ai engagé une démarche à trois niveaux.

Au niveau international, deux projets de résolution, concernant l'un les créances des marins en cas de décès ou de blessures, l'autre les créances des marins en cas d'abandon, ont été élaborés avec les syndicats, les armateurs, l'OMI et l'OIT. J'accueillerai en fin d'année une réunion internationale de l'OIT pour la promotion des normes en faveur des gens de mer.

Deuxièmement, le projet de loi de ratification des conventions portant sur le rapatriement de gens de mer vous sera présenté d'ici à la fin de l'année.

Enfin, il y a l'aide aux marins. Depuis 1999, les marins abandonnés en France reçoivent une aide directe, qui représente plus d'un million de francs. Nous voulons améliorer le système. Le dispositif sera amélioré grâce à une ligne budgétaire et à la mise en place d'un groupe de suivi. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. François Liberti](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2864

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2001, page 3921

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 juin 2001